

Séance du conseil municipal du 4 FEVRIER 2019 à 20 heures

sous la présidence de Christian SUTTER, Maire.

Présents

Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Pierre Paul KIENTZ, Bertrand MARCONNET, Renée SIMON, Francis BOCHENEK, Christian SCHIRLIN, Régine DOLLE, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER, Pierre GANSER

Absents excusés et ont donné procuration

Jean WEISENHORN à Fabienne BAMOND, Jean KLEIBER à Benoit WOLF, Pierre LEHE à Bertrand MARCONNET, Christine BERNARD à Benoit GOEPFERT, Anne Catherine SCHOENIG à Anne SEITHER, Myriam TOLLINI/SUTTER à Pierre LEHE

Absents excusés

Secrétaire de séance : Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue au public et aux conseillers municipaux.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019
- 2) Approbation des comptes administratifs 2018
- 3) Approbation des comptes de gestion 2018
- 4) Ligne de trésorerie
- 5) Urbanisme
 - 5.1 Inventaire des maisons remarquables
 - 5.2 Périmètre restreint autour des monuments historiques
- 6) Forêt programme d'actions 2019
- 7) ZAC du Feldele : intégration dans le domaine public de la voirie, parking et aire de jeux
- 8) Divers

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 janvier 2019 est soumis pour approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

2) Approbation des comptes administratifs 2018

Le maire informe que le compte administratif retrace les dépenses et les recettes de l'année 2018. Chaque conseiller dispose du comparatif budgétisé et réalisé pour les trois budgets concernés.

BUDGET PRINCIPAL

En fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 1 520 694.69 € et les recettes à 1 969 743.40 €
d'où un excédent de l'exercice de 449 048.71 €.

Cet excédent est supérieur à nos estimations, car au budget 2018 était prévu un virement à la section d'investissement de 330 670.52 €.

A cet excédent, il faut rajouter l'excédent reporté de 2017 de 37 082.97 €

Ce qui donne un excédent de fonctionnement total de 486 131.68 €.

En investissement

Les dépenses sont de 687 768.25 € et les recettes de 507 890.92 €

Déficit de l'exercice de 179 877.33 €

A déduire l'excédent reporté de 2017 – 51 938.56 €

Soit un déficit global de 127 938.77 €

Le résultat cumulé, excédent de fonctionnement et déficit d'investissement, donne un excédent global de 358 192.91 €

Monsieur Bertrand MARCONNET relève la gestion rigoureuse notamment en ce qui concerne le personnel.

Délibération : Budget principal - approbation du compte administratif 2018

Réuni sous la présidence de Monsieur Benoit GOEPFERT, délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil municipal, le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote

Pour 21
Contre 0
Abstention 0

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés		51 938.56		37 082.97		89 021.53
Opérations de l'exercice	179 877.33			449 048.71		269 171.38
Résultats définitifs	127 938.77			486 131.68		358 192.91

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Le budget n'a pas de section d'investissement.

En fonctionnement, on comptabilise des dépenses de 14 957.60 € et des recettes de 54 332.09 €. Les recettes concernent la régularisation des années antérieures de 2014 à 2017.

Soit un excédent de l'exercice de 39 374.49 €

Auquel il faut déduire le déficit reporté de 2017 de 38 054.74 €

Il reste un excédent global de 1 319.75 €

OBJET : Budget annexe chaufferie - approbation du compte administratif 2018

Réuni sous la présidence de Monsieur Benoit GOEPFERT délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil municipal,
le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote

Pour 21
Contre 0
Abstention 0

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés			38 054.74		38 054.714	
Opérations de l'exercice				39 374.49		39 374.49
Résultats définitifs				1 319.75		1 379.75

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

BUDGET COMMERCES

En fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 16 732.67 € et les recettes à 40 825.47 €

Soit un excédent de l'exercice de 24 092.80 €.

Aucun report de crédit de 2017 n'a été enregistré car l'investissement était déficitaire et la totalité de l'excédent de fonctionnement a été affecté en investissement.

En investissement

On comptabilise en dépenses : 15 412.46 € et en recettes : 36 806.67 € l'excédent de fonctionnement de 2017

Soit un excédent de l'exercice de 21 394.21 €

A déduire le déficit reporté de 2017 soit 64 352.69 €

Il reste un déficit à reporter en 2019 de 42 958.48 €

Le résultat cumulé, excédent de fonctionnement et déficit d'investissement, donne un déficit global de 18 865.68 €.

Délibération : Budget annexe commerce - approbation du compte administratif 2018

Réuni sous la présidence de Monsieur Benoit GOEPFERT délibérant sur le compte administratif 2018 dressé par Monsieur Christian SUTTER, maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil municipal,

le maire a quitté la séance et n'assiste pas au vote

Pour 21

Contre 0

Abstention 0

Donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS	DEPENSES DEFICITS	RECETTES EXCEDENTS
Résultats reportés	64 352.69				64 352.69	
Opérations de l'exercice		21 394.21		24 092.80		45 487.01
Résultats définitifs	42 958.48			24 092.80	18 865.68	

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3) Approbation des comptes de gestion 2018

Les comptes de gestion dressés par la comptable du trésor sont conformes aux comptes administratifs respectifs.

DELIBERATION : Approbation des comptes de gestion 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir approuvé le 4 février 2019, le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes commerce et chaufferie

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018, par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part

Autorise le maire à les signer

---oOo---

4) Ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie de 500 000 € arrive à échéance le 12 février prochain. La caisse d'épargne nous a fait une offre pour 500 000 €, au taux EONIA + marge de 0.74 %,

Au 18 janvier l'EONIA était à -0.36%, s'il est négatif, il sera réputé à zéro.

La commission d'engagement est de 0.15 % (en 2018 : 0.10%).

DELIBERATION : Ligne de trésorerie

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2019

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour **22**

Contre **0**

Abstention **0**

DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie de 500 000 € (cinq cent mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne

Prend note des conditions, à savoir

Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0.74 % (EONIA au 18/01/2019 : -0.36 %)

Si l'EONIA est inférieur à zéro, il est réputé à zéro.

Paieement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office

Pas de frais de dossier

Commission d'engagement : 0.15 % soit 750 €, payable en une seule fois

Commission de non-utilisation : 0.05 %

---oOo---

5) Urbanisme

5.1 Périmètre restreint autour des monuments historiques

L'unité départementale de l'architecte et du patrimoine du Haut-Rhin a pris en compte la remarque du conseil municipal du 12 novembre 2018 et a modifié les plans.

Le conseil doit approuver les trois propositions.

La commune d'Illfurth abrite sur son territoire trois édifices protégés au titre du code du patrimoine (monuments historiques), qui génèrent chacun une servitude d'utilité publique globale appelée périmètre de protection de 500 mètres.

Il s'agit de :

- la tour de l'ancienne église catholique Saint-Martin ;
- la chapelle Saint-Martin dite « Burnkirch » ;
- l'enceinte protohistorique de Britzgyberg.

Par courrier en date du 21 février 2018, l'architecte des bâtiments de France a proposé à la Communauté de communes Sundgau la mise en place de Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour des monuments historiques d'Illfurth. Une copie de ce courrier a été adressée à la commune.

La procédure de PDA intervient dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) décidée par la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, le 26 février 2015. Cette révision est poursuivie par la Communauté de Communes Sundgau à la suite de sa création le 1^{er} janvier 2017.

Le PDA permet de recentrer l'action de l'architecte des bâtiments de France (ABF) dans des secteurs présentant un intérêt architectural et patrimonial.

Appelé à se substituer aux périmètres de protection de 500 mètres, le PDA demeure une servitude d'utilité publique.

Conformément à l'article R621-93 du code du patrimoine, le conseil municipal d'Illfurth se prononce sur les nouveaux tracés avant que la Communauté de Communes Sundgau n'émette, à son tour, un avis sur les projets qui interviendra en même temps que l'arrêt du PLUI.

Les nouvelles délimitations seront ensuite soumises à l'enquête publique qui portera également sur le projet de PLUI arrêté.

Délibération : Avis sur les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Vu les articles L 621-30, L621-31, R621-93 et suivants du code du patrimoine ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth du 26 février 2015 prescrivant la révision du PLUI du Secteur d'Illfurth ;

Vu les projets de Périmètres Délimités des Abords (rapport de présentation et plans) transmis par courrier du 21 février 2018 et adressés par l'architecte des bâtiments de France ;

Vu les nouveaux Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques d'Illfurth, conformément au rapport de présentation et aux plans annexés à la présente délibération, reçus le 28 janvier 2019

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité

approuve les Périmètres Délimités des Abords (PDA) concernant

- la tour de l'ancienne église catholique Saint-Martin;
- la chapelle Saint-Martin dite « Burnkirch » ;
- l'enceinte protohistorique de Britzgyberg.

5.2 Inventaire des maisons remarquables

La commission urbanisme s'est réunie le 30 janvier dernier. Monsieur Benoit GOEPFERT fait un rapide compte-rendu de la réunion et rappelle les propositions retenues par la commission :

- Conservation des maisons remarquables et des maisons repérées dans le périmètre de la tour de l'ancienne église
- Hors de cette zone, conservation des maisons remarquables et rajout des deux maisons repérées : 49 route de Mulhouse et 9 place de la Vieille Cure.

Délibération : Inventaire des maisons remarquables

Vu le relevé du patrimoine remarquable des bâtiments sélectionnés et repérés établi par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Haut-Rhin

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de ne retenir que les bâtiments sélectionnés et repérés inclus dans le périmètre délimité des abords de la tour de l'ancienne église

Décide de ne retenir que les bâtiments sélectionnés en dehors du périmètre des abords de la tour de l'ancienne église

Décide de ne pas retenir les bâtiments repérés en dehors du périmètre des abords de la tour de l'ancienne église, hormis les deux bâtiments repérés ci-dessous :

- 49 route de Mulhouse
- 9 place de la Vieille Cure

---oOo---

6) Forêt programme d'actions 2019

L'office national des forêts soumet le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier et conforme au document d'aménagement de notre forêt.

Pour 2019, les travaux sont estimés à 10 004 € HT, comprenant :

- les travaux de maintenance des parcelles pour 1 266 € HT
- des travaux sylvicoles, cloisonnement, toilettage pour 5 108 € HT
- les travaux d'infrastructure, entretien fossés, accotements pour 3 390 € HT
- la matérialisation du bois de chauffage pour 240 € HT.

Délibération : FORET COMMUNALE

Programme des actions 2019

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le programme prévisionnel des actions pour 2019 établi par l'Office National des Forêts pour un montant de 10 004 € HT

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le programme des travaux patrimoniaux 2019 se montant à 10 004 € HT.

7) ZAC du Feldele : Intégration dans le domaine public de la voirie, parking et aire de jeux

La commune a signé l'acte d'acquisition des terrains de Domial le 9 janvier dernier. Le maire propose l'intégration dans le domaine public des parcelles concernant la voirie, le parking et l'aire de jeux. Les parcelles concernées seront sorties du domaine privé de la commune et ne seront pas enregistrées au livre foncier.

Elles seront intégrées dans le domaine public et deviendront inaliénables.

Délibération : ZAC du Feldele : intégration dans le domaine public

Vu l'acquisition en date du 9 janvier 2019 de terrains de DOMIAL

Vu que certains terrains concernant le domaine public de la commune

Sur proposition du maire

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de sortir les terrains suivants du domaine privé de la commune

Lieudit Village – section 06 – parcelle n° 348	de	248 m ²
Parcelle n° 509	de	200 m ²
Parcelle n° 544	de	423 m ²
Parcelle n° 546	de	622 m ²
Parcelle n° 548	de	765 m ²
Parcelle n° 551	de	45 m ²
Parcelle n° 553	de	26 m ²
Parcelle n° 556	de	1013 m ²
Parcelle n° 557	de	82 m ²
Parcelle n° 558	de	8 m ²
Parcelle n° 559	de	140 m ²
Parcelle n° 560	de	177 m ²
Parcelle n° 561	de	209 m ²
Parcelle n° 562	de	212 m ²
Parcelle n° 563	de	677 m ²
Parcelle n° 635	de	1524 m ²

Conformément au plan joint

DECIDE l'intégration des parcelles ci-dessus mentionnées dans le domaine public.

---oOo---

8) DIVERS

Chapelle BURNKIRCH

Le conseil a approuvé le 14 janvier dernier l'estimatif des travaux à 76 799 € HT. Monsieur ISNER, architecte a revu le chiffrage. Vu les contraintes liées à l'échafaudage, il augmente de 3 300 € le lot 1 et rajoute les honoraires d'un coordonnateur SPS, Sécurité et Protection de la Santé pour 1 500 €.

L'estimatif des travaux se monte à 81 688.36 € HT. Les demandes de subventions seront faites sur ce montant.

Le conseil annule et remplace la précédente délibération.

Objet : Chapelle BURNKIRCH demande de financements

Le maire rappelle que le conseil municipal a statué le 14 janvier 2019 sur un estimatif de travaux de rénovation de 76 799 € HT. Cet estimatif ne prenait pas en compte les contraintes liées à l'échafaudage et les honoraires d'un coordonnateur SPS.

Vu le nouvel estimatif en date du 29 janvier 2019 de 81 688.64 € HT, le maire propose l'annulation de la délibération du 14 janvier 2019

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

ANNULE et REMPLACE la délibération du 14 janvier 2019 concernant la demande de financements pour la rénovation de la chapelle BURNKIRCH

ARRETE le projet de rénovation du clocher de la Burnkirch dont le coût prévisionnel est de 81 688.64 € HT soit 98 026.37 € TTC

SOLLICITE une subvention auprès de la Région Grand Est au titre des travaux sur les monuments historiques.

SOLLICITE une subvention auprès du Département du Haut-Rhin

Remerciements reçus en mairie

Monsieur et Madame CZUJEK Sigmond et Denise à l'occasion de leur anniversaire.

Département

Le maire donne connaissance de la réunion qui a eu lieu en mairie le 31 janvier 2019 avec les services du département et qui fait suite à la demande des professionnels de santé qui demandaient l'implantation d'un plateau surélevé route d'Altkirch.

Il s'avère qu'il y a beaucoup de contraintes et le prix du plateau est estimé à 50 000 € HT.

Le département propose le réaménagement des parkings, la mise en place d'un feu estimée à 30 000 €, une participation financière des professionnels.

Le bureau d'études Cocyclique a été chargé de faire une étude sur les aménagements réalisables entre le 32 et le 34 de la route d'Altkirch.

Le montant de l'étude est de 2 500 € HT.

Les travaux de la route d'Altkirch auront lieu en juin et ceux de la route de Spechbach, annoncés pour le mois d'avril ne se feront qu'en été 2019.

Une réunion publique, dans le cadre du grand débat, avec pour thématique « les services publics » aura lieu jeudi le 28 février 2019 à 20 heures en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 21h50.